

# Master en génie analytique

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE GA409 Projet I			
Ancien Code	TEGA1M09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIGM1090		
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Béatrice PIRSON</b> (beatrice.pirson@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus du Master en Génie Analytique orientation Biochimie (Bloc 1). Elle contient la seule Activité d'Apprentissage intitulée "Projet I".

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer, collaborer au sein d'une organisation en vue de la faire évoluer, dans le respect des propriétés intellectuelles et de confidentialité**
  - 1.1 Produire une communication orale structurée et efficace et argumenter ses propos en français et en anglais
  - 1.2 Produire ou compléter une communication écrite : rapport scientifique, cahier des charges, log book, procédure, note technique, en français et en anglais
  - 1.3 S'exprimer de manière adaptée en fonction du public
  - 1.4 Maîtriser le langage technique propre au secteur
- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome dans le respect du travail de l'équipe**
  - 2.1 Organiser son temps dans le respect des délais
  - 2.2 Auto-évaluer son savoir être
  - 2.3 Démontrer une capacité à prendre du recul et des initiatives et, à développer un esprit critique par rapport aux actes techniques réalisés
  - 2.4 Assumer les responsabilités associées aux actes posés
- Compétence 3 **Mettre en oeuvre les méthodes analytiques adéquates de façon à contribuer à la productivité de l'entreprise, la qualité des produits, la sécurité et le respect de l'environnement**
  - 3.1 Enumérer et expliquer l'ensemble de la chaîne analytique : du prélèvement de l'échantillon à l'édition des résultats
  - 3.2 Utiliser et appliquer les documents techniques et procédures
  - 3.3 Garantir la qualité de l'échantillonnage
  - 3.4 Analyser de manière critique les données recueillies
  - 3.5 Qualifier des équipements et valider des méthodes analytiques
  - 3.6 Contrôler l'application des règles et des procédures
- Compétence 4 **Concevoir de nouvelles procédures analytiques, des protocoles ou adapter des procédures et protocoles existants (au travers des systèmes qualité-environnement-sécurité en vigueur dans l'entreprise)**



Tous les documents pédagogiques, les différentes fiches d'évaluation sont à disposition sur la plateforme ConnectED. Le portfolio d'apprentissage est également géré sur cette plateforme.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

La note finale de l'UE "Projet I" est obtenue en calculant la moyenne arithmétique pondérée :

$$[(0.15 \times \text{note PO1}) + (0.3 \times \text{note PO2}) + (0.25 \times \text{note RE1}) + (0.3 \times \text{note RE2})]$$

- \* présentation orale (**PO1**) évaluée par le tuteur et le superviseur (15%);
- \* rapport sur la mise en place du projet (**RE1**) évalué par le superviseur (25%);
- \* rapport de projet (**RE2**) évalué par le superviseur et le tuteur (30%);
- \* présentation et défense orales (**PO2**) évaluées par le tuteur et le superviseur (30%).

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	55	Rap	55
Période d'évaluation			Prj	45	Prj	45

Rap = Rapport(s), Prj = Projet(s)

### Dispositions complémentaires

Au Q3 : les notes obtenues pour le RE1 et la PO1 sont définitivement acquises (non récupérable en 2ème session); seuls les RE2 et PO2 sont récupérables en cas de seconde session.

Si l'une des compétences fondamentales est non acquise, l'UE sera en échec.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera cette partie.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).